



En Nouvelle-Calédonie, la pêche est autant un loisir qu'un moyen d'autosubsistance et une part de patrimoine local. La pêche non respectueuse constitue une véritable menace environnementale en épuisant les stocks halieutiques et en menaçant les écosystèmes marins, en mettant à mal les mesures de protection. Elle crée en outre de graves déséquilibres économiques et sociaux. La réglementation, les normes sanitaires, la santé, l'évolution des espèces ou bien encore la préservation de l'environnement sont autant de sujets abordés au cours de cette intervention.

Public :

Collège, lycée

Durée :

2 heures

Effectif :

25 enfants

Encadrement :

1 animateur spécialisé

Lieu :

En salle ou en extérieur

Objectifs généraux

- ✓ Acquérir des connaissances sur les espèces animales marines de nos lagons.
- ✓ Acquérir des connaissances sur la réglementation de la pêche en Province sud.
- ✓ Prendre conscience de l'importance de la mise en place d'une réglementation sur la pêche.

Outils pédagogiques

La mallette pédagogique sur la réglementation de la pêche contient :

- Fiches sur « les animaux du lagon » ;
- Jeu de rôle avec un grand filet de pêche et des images d'animaux pouvant être pêchés ;
- Outils de réglementation (guide du lagon 2017, livret, règle de la province Sud, bloc note d'évaluation des quotas).

Déroulement de l'animation

1^{ère} partie : Remise à niveau des connaissances sur les « animaux du lagon » à l'aide d'une fiche d'espèces et d'une fiche d'activité par binôme.

2^{ème} partie : Grand jeu de rôle, où les élèves seront à la fois des pêcheurs et des gardes natures. Dans un premiers temps, les deux équipes prennent les animaux qu'ils souhaitent sur le filet, ils sont tous des pêcheurs. Mais ensuite les équipes changent de rôles et les élèves vont devoir vérifier la pêche de l'autre groupe. Ils pourront utiliser les outils à leur disposition (guide du lagon 2017, règle, bloc note d'évaluation, ...), pour établir la liste des infractions et des sanctions.

3^{ème} partie : Discussion sur l'importance de respecter les quotas de pêche pour la faune marine.

